

ABIVAX OBTIENT UN FINANCEMENT NON-DILUTIF DE 15 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE KREOS CAPITAL

- **Financement de 15 millions d'euros sous forme d'obligations simples, sans dilution associée, avec des conditions financières favorables en termes de taux d'intérêt et sans frais de transaction prévus**
- **Décision à prendre avant fin 2020 sur une tranche supplémentaire prénégociée d'obligations simples à hauteur de 5 millions d'euros**
- **La trésorerie permettant de financer les activités opérationnelles est étendue jusqu'au deuxième trimestre 2021**

PARIS, France, le 13 octobre 2020 – 08h00 (CET) – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX), société de biotechnologie au stade clinique qui mobilise le système immunitaire afin de développer de nouveaux traitements contre les maladies inflammatoires, le cancer et les maladies virales, a annoncé aujourd'hui avoir obtenu un financement non-dilutif par emprunt obligataire de 15 millions d'euros auprès de Kreos Capital, accompagné d'une option de 5 millions d'euros supplémentaires pour laquelle la décision sera prise avant la fin de l'année 2020.

Ce financement de 15 millions d'euros comprend deux tranches de 10 et 5 millions d'euros respectivement, dont la première tranche sera immédiatement versée et la seconde tranche sera exerçable avant le 1^{er} novembre 2020. La capacité de financement devrait ainsi être étendue jusqu'au deuxième trimestre 2021, avant prise en compte de revenus potentiels futurs provenant de partenariats industriels ou d'un financement supplémentaire, de préférence non-dilutif.

Prof. Hartmut Ehrlich, CEO d'Abivax, dit : « *Nous sommes heureux que Kreos Capital nous accorde ce prêt non-dilutif qui nous permettra de réaliser nos programmes cliniques prioritaires dans les maladies inflammatoires chroniques comme prévu. Nous continuons à nous concentrer sur l'étude d'ABX464 de Phase 2b dans la rectocolite hémorragique, pour laquelle les premiers résultats sont attendus au deuxième semestre 2021, pendant que l'étude de Phase 2a avec ABX464 dans la polyarthrite rhumatoïde progresse également de façon satisfaisante. En outre, ce financement servira à faire avancer des projets essentiels pour l'avenir de la Société, comme la préparation de la Phase 3 dans la RCH et l'initiation d'une étude pivot de Phase 2b/3 dans la maladie de Crohn. En parallèle, nous préparons les mesures nécessaires afin d'augmenter la production industrielle et de nous préparer à la commercialisation potentielle d'ABX464 dans la Covid-19, sous réserve que l'étude en cours de Phase 2b/3 génère des résultats positifs qui sont attendus pour début 2021. Abivax se concentre sur l'achèvement des étapes cliniques à venir dans le cadre de son programme principal dans les maladies inflammatoires, tout en évaluant les possibilités d'un partenariat industriel.* »

Didier Blondel, CFO d'Abivax, ajoute : « *Ce financement non-dilutif de 15 millions d'euros auprès de Kreos Capital, accompagné d'une option d'un prêt supplémentaire de 5 millions d'euros qui sera décidé avant la fin de l'année, est une étape importante et conforme avec nos plans visant à sécuriser le financement d'Abivax. La trésorerie d'Abivax est ainsi étendue de début 2021 jusqu'au deuxième trimestre 2021. Nous continuons à explorer d'autres possibilités de financement qui protègent et renforcent la valeur actionnariale en respectant les deux principes suivants : éviter la dilution pour nos actionnaires existants et obtenir des conditions financières favorables, comme nous venons de le démontrer dans le cadre de l'accord avec Kreos Capital.* »

Principales caractéristiques des obligations

Le financement dans le cadre des deux premières tranches engagées s'élève à un maximum de 15 millions d'euros, composé de 15 millions d'obligations simples de valeur nominale de 1 euro. Il est divisé en deux tranches de 10 et 5 millions d'euros respectivement. Les dates de tirage respectives sont établies à date de signature de l'accord (c.-à-d. 12 octobre 2020), et au plus tard le 1 novembre 2020.

Chacune des tranches porte un taux d'intérêt annuel de 8% plus 3 mois Euribor (valeur plancher de 8% et valeur plafond de 9%), dont le taux d'intérêt augmentera à 9,75% après le premier anniversaire du tirage de chaque tranche. Sous réserve de certains cas de remboursement anticipé, ces deux tranches seront remboursées en 48

mensualités après un différé de remboursement du montant nominal (ou période d'intérêt seulement), égal à 12 mois pour chaque tranche. Par ailleurs, un paiement supplémentaire correspondant à un pourcentage variant entre 0 et 4% (en fonction de la date de remboursement) du principal du prêt sera dû à la date du remboursement effectif du prêt (qu'il s'agisse d'un remboursement anticipé ou non).

Le prêt est un financement par emprunt non subordonné traité « *pari passu* » avec l'endettement existant auprès de Kreos, et est garanti par la garantie classique sur les actifs corporels et incorporels d'Abivax, y compris sur le fonds de commerce de ses activités, sur les droits de propriété intellectuelle de ses principaux candidats médicaments, ainsi que sur les comptes bancaires et les créances de la Société.

Des clauses usuelles de remboursement anticipé s'appliquent pour ce type de prêt. En outre, Kreos a le droit de revendiquer un remboursement anticipé des sommes dues par rapport à ce prêt dans le cas d'un changement de contrôle de la Société.

Dans le cadre de ce financement et sous réserve d'un accord commun entre Abivax et Kreos, ce financement de 15 millions d'euros pourrait être complété par une tranche supplémentaire d'un montant maximum de 5 millions d'euros dans les mêmes termes et conditions que ceux décrits ci-dessus.

Cadre juridique de l'opération

L'émission des premières deux tranches du financement a été approuvée du Conseil d'Administration d'Abivax le 8 octobre 2020 conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de commerce, et ne nécessite donc pas d'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les obligations ne seront pas cotées sur Euronext Paris et l'émission des obligations en faveur de Kreos Capital ne nécessite pas la préparation d'un prospectus devant être soumis au visa de l'AMF.

À propos d'Abivax (www.abivax.com)

Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax mobilise le système immunitaire de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies auto-immunes, d'infections virales et de cancer. Abivax est cotée sur le compartiment C d'Euronext (ISIN : FR0012333284 – Mémo : ABVX). Basée à Paris et Montpellier, Abivax a deux candidats médicaments en développement clinique, ABX464 pour le traitement des maladies inflammatoires sévères et ABX196 pour le traitement du carcinome hépatocellulaire.

Pour plus d'informations sur la Société, visitez le site www.abivax.com/fr. Suivez-nous également sur Twitter @ABIVAX_.

Contacts

Abivax

Communications

Regina Jehle

regina.jehle@abivax.com

+33 6 24 50 69 63

Investors

LifeSci Advisors

Chris Maggos

chris@lifesciadvisors.com

+41 79 367 6254

Press Relations & Investors Europe

MC Services AG

Anne Hennecke

anne.hennecke@mc-services.eu

+49 211 529 252 22

Public Relations France

Actifin

Ghislaine Gasparetto

ggasparetto@actifin.fr

+33 6 21 10 49 24

Public Relations France

DGM Conseil

Thomas Roborel de Climens

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr

+33 6 14 50 15 84

Public Relations USA

Rooney Partners LLC

Marion Janic

mjanic@rooneyco.com

+1 212 223 4017

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations (y compris le recrutement de patients) relatives à certains programmes de la Société. Bien que la Société considère que ses déclarations prospectives, prévisions et estimations sont fondées sur des hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus jugés raisonnables, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives, prévisions et estimations. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers au titre de ses obligations réglementaires, à l'instar de son Document d'Enregistrement Universel. En outre, les présentes

déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. Les lecteurs sont donc invités à ne pas s'y fier indûment. Abivax décline toute obligation d'actualisation de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dont la Société aurait postérieurement connaissance, à l'exception de ce qui est requis par la législation. Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a pas non plus de lien avec les objectifs de placement, la situation financière ou les besoins particuliers de qui que ce soit. Il ne doit pas être considéré par quiconque comme un substitut à l'exercice de son propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les destinataires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints et, le cas échéant, de les respecter.